

## **Tarification carbone et compétitivité du secteur des grains : le gouvernement rembourse 25 % des versements des producteurs**

**Longueuil, le 6 mars 2026** – Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) accueillent avec intérêt l’enveloppe de 30 M\$ destinée à soutenir la compétitivité des entreprises agricoles, particulièrement dans le secteur des grains. Cette annonce constitue un pas dans la bonne direction pour soutenir l’adaptation aux changements climatiques. De plus, selon les PGQ, cette annonce représente une reconnaissance par le gouvernement du Québec d’une situation inéquitable subie par les producteurs de grains en lien avec la tarification carbone.

Cela dit, les PGQ tiennent à rappeler que, au cours des dernières années, les entreprises de grandes cultures ont versé plus de 150 M\$ au Fonds d’électrification et de changements climatiques (FECC). Jusqu’à présent, moins de 10 M\$ du soutien issu du FECC avaient été réinvestis dans le secteur des grains.

« Cette nouvelle annonce de 30 M\$ constitue un geste important et longuement attendu pour nos entreprises. Nous reconnaissons l’effort, mais il faut rappeler que l’ensemble des sommes représentent seulement 25 % de ce que les producteurs ont payé de leurs poches depuis la mise en place de la tarification carbone. Les montants annoncés restent donc largement insuffisants au regard des contributions réelles versées depuis 2015 », précise le président des Producteurs de grains du Québec, M. Sylvain Pion.

Les producteurs de grains disposent de peu de moyens pour réduire leurs émissions et n’ont pratiquement aucune alternative aux énergies fossiles. De plus, les producteurs du Québec doivent assumer seuls les coûts additionnels liés à la tarification carbone, contrairement à leurs homologues canadiens et américains, qui bénéficient d’exemptions ou de remboursements. D’ailleurs, l’iniquité soulignée par les PGQ est désormais partagée par un nombre croissant d’interlocuteurs dans le milieu agricole, qui reconnaissent également l’importance de corriger cette situation.

« Nous continuons de croire qu’il faut exclure les combustibles agricoles de la tarification carbone, et qu’il est impératif de rembourser les montants versés par les producteurs, pour leur permettre d’investir dans des améliorations agronomiques, économiques et environnementales », ajoute M. Pion.

Les Producteurs de grains du Québec espèrent que ce geste sera suivi d’engagements supplémentaires, puisque aucune mesure future n’a encore été annoncée. L’agriculture assume actuellement une charge financière injuste qui met en péril la compétitivité, la pérennité et l’innovation des entreprises qui nourrissent le Québec.

## **Les Producteurs de grains du Québec**

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) représentent près de 10 000 productrices et producteurs présents dans toutes les régions du Québec. Ils produisent et commercialisent des grains de céréales, dont le maïs, le blé, l'orge et l'avoine, ainsi que des oléagineux, tels que le soya et le canola. En plus d'être à la base de nombreuses autres productions, ces aliments contribuent à une saine alimentation humaine ainsi qu'à l'épanouissement de l'économie québécoise. Cultivés sur plus d'un million d'hectares, ils génèrent un chiffre d'affaires annuel moyen de 2 milliards de dollars, faisant de la production de grains le 2e secteur agricole en importance au Québec. La production et la transformation de grains représentent ensemble près de 20 000 emplois dans la province.

– 30 –

### **Renseignements**

Maryanne Dupuis

[mdupuis@pgq.ca](mailto:mdupuis@pgq.ca)